

Si pas de fumée sans feu, pas de maïs sans eau !

Après un été 2022 historiquement chaud durant lequel on a cloué le maïs au pilori, l'accusant de boire, sans soif, la totalité des ressources disponibles ; la traversée de l'été 2023 a nettement inquiété. Mais c'était sans compter sur un été relativement clément et humide sur une grande partie du territoire, assurant la paix aux maïsiculteurs dans les champs... et dans les médias. Le convoi de l'eau qui surfait sur la pénurie de 2022 a eu l'effet d'un pétard... mouillé ! Les étés se suivent et ne se ressemblent pas, démontrant qu'il faut gérer la ressource plutôt qu'imaginer s'en passer !

Le chiffre du mois

45, c'est le nombre de retombées médiatiques (dont Le Figaro, France Inter, France Bleu et Sud-Ouest) durant l'été reprenant une citation d'Eric Frétilière, président d'Irrigants de France

MARCHÉ

UN BILAN MONDIAL LOURD POUR LE MAÏS

Les stocks américains pèsent sur les prix

Après trois ans de tensions, les stocks de maïs au niveau mondial s'alourdissent fortement ce qui pèse sur les perspectives de prix pour la campagne 2023/2024.

D'abord, une récolte record de maïs au Brésil réévaluée à 137 Mt contre une moyenne de 98 Mt sur les cinq dernières campagnes. Le maïs brésilien est très compétitif, en particulier sur les marchés asiatiques dont la Chine qui a fait du Brésil l'un de ses principaux fournisseurs de maïs depuis la signature d'un accord agricole en 2022.

Ensuite, une très bonne récolte attendue aux USA. Avec des surfaces en hausse de 2,2 millions d'hectares (35,2 Mha) par rapport à 2022 et un rendement supérieur à la moyenne (109 q/ha), la récolte américaine en cours est la 2^e meilleure de l'histoire avec 384 Mt. Les stocks américains sont donc prévus en net rebond (56 Mt) avec une hausse de près de 20 Mt par rapport à la dernière campagne. Cette perspective est d'autant plus négative pour les prix que le maïs américain manquant de compétitivité à l'export sur les marchés asiatiques face au maïs brésilien mais également face aux céréales à paille. A cet égard, les opérateurs suivent attentivement les importations chinoises de céréales fourragères compte-tenu d'une production de maïs certainement moindre qu'attendue.

Enfin, l'évolution des prix du maïs en Europe est aussi affectée par la situation en Ukraine. Avec la fin du corridor céréalier en juillet dernier, les exportations ukrainiennes se redirigent vers les voies terrestres et les ports du Danube avec d'importants surcoûts de fret. Dans ce contexte, l'UE accentue sa position de 1^{er} marché pour les exportations de grains ukrainiens et ce d'autant plus qu'au 15 septembre la Commission européenne a annoncé la fin des mesures de contrôle en vigueur dans les pays limitrophes

(Pologne, Roumanie...) au risque de renforcer la déstabilisation de marché qui avait conduit à leur mise en place au printemps dernier.

Hémisphère sud : « El Niño » sous surveillance

Si le contexte de marché est globalement défavorable ces derniers mois, la 2^{de} partie de campagne sera à surveiller pour un éventuel renversement de tendance lié à l'installation du phénomène climatique « El Niño » prévue cet automne.

En effet, ce phénomène qui se produit dans l'Océan Pacifique, affecte le climat mondial et touche plus particulièrement les productions agricoles de l'hémisphère sud. Il est plutôt positif pour le maïs en Argentine et dans le Sud du Brésil mais généralement très négatif pour le Centre-Ouest brésilien, zone de production du maïs safrinha qui constitue l'essentiel des exportations brésiliennes.

En Argentine, malgré une sécheresse catastrophique lors de la dernière campagne, les producteurs tablent sur un retour des pluies. Le maïs pourrait alors tirer son épingle du jeu, d'autant plus que les surfaces de blé ont été réduites du fait des aléas climatiques. Les surfaces sont ainsi attendues en hausse de 200 Kha pour la campagne 2023/2024 (7,3 Mha). Le déficit hydrique toujours très présent et sans arrivée rapide des pluies, pourrait retarder les semis de maïs précoces (octobre) ou tardifs (décembre-janvier) voire les reporter sur le soja.

Au Brésil, alors que les semis de maïs safra (pleine saison) sont bien avancés dans le sud du pays, dans le Centre-Ouest les semis de soja précédant le maïs safrinha n'ont pas encore débuté par manque de pluie. Un retard des semis de soja décalerait les semis de maïs safrinha en début d'année 2024 les exposant à un plus grand risque de sécheresse. Par ailleurs, selon certains analystes, compte-tenu du ciseau de prix vécu par les producteurs, ceux-ci pourraient diminuer leurs surfaces de maïs safrinha au profit notamment du coton. Cela ne s'est produit qu'une fois ces 10 dernières années.

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

L'AGRICULTURE DANS LE VISEUR

Avec la présidentielle de 2022 est arrivée une nouvelle méthode pour organiser la transformation écologique de la France : la planification. C'est une méthode globale - animée par le SGPE (Secrétariat Général à la Planification Ecologique) sous l'égide de Matignon - pour agir de manière coordonnée avec toutes les parties prenantes afin de relever cinq défis : réduire les GES, s'adapter au changement climatique, restaurer la biodiversité, avoir une exploitation soutenable de nos ressources, et réduire les pollutions néfastes pour la santé. L'objectif est de préparer une loi climat énergie qui doit entériner les nouveaux objectifs français, mais dont la date de présentation pourrait être repoussée en 2024.

Un cadre qui corsète

Le gouvernement a présenté le 22 mai dernier les résultats de ce travail considérable et magistral sur l'état de la France sur les différents enjeux et une proposition, bâtie pour atteindre le doublement du rythme de réduction de GES d'ici 2030 dans le respect des autres dimensions de l'écologie : il faudra plus de biomasse pour décarboner l'économie mais en tenant compte des effets sur la biodiversité, le carbone, l'eau, la souveraineté, l'alimentation, les pollutions.... Une quadrature du cercle qui pourrait devenir intenable même si, de prime abord, l'approche intégrée paraît séduisante, alors que de nombreuses hypothèses ou arbitrages intégrés dans la planification résultent de négociations segmentées : dossiers eau, phyto, mobilité décarbonées versus énergie décarbonée... voyons en quelques un.

Décarbonation et agriculture

Le SGPE a proposé une réduction de 138 millions de tonnes des émissions de GES entre 2022 et 2030, dont 10 % de l'effort pour l'agriculture (-13 Mt) qui représente pourtant 20 % des émissions directes nationales. Ainsi, les émissions liées à l'usage des engrais devraient baisser de 6 Mt. Mais le SGPE n'oublie pas les émissions indirectes, comme celles de la fabrication des engrais ou liée à la déforestation importée, et aux réductions indirectes avec les biocarburants. Enfin, le SGPE souligne la réduction par 2 des émissions des sols agricoles (cultures + prairies) entre 2010 et 2022, avec de fortes disparités régionales.

Le SGPE propose une quinzaine de leviers, dont l'accroissement des haies, des couverts intermédiaires, des légumineuses, mais aussi la baisse des phytos, des carburants fossiles ou une évolution des régimes alimentaires.

L'AGPM reconnaît l'intérêt de ce travail d'analyse et d'évaluation mais

remarque un cadre de départ marqué par les contraintes sur les facteurs de production. L'AGPM travaille avec les autres AS végétales à une feuille de route grandes cultures, et avec les interprofessions Intercéréales et Terres Univia, pour proposer un chemin alternatif pour s'inscrire dans les objectifs français sans renier la croissance et la dimension économique. La décarbonation ne pourra fonctionner que si elle s'appuie sur une demande des marchés, et en utilisant tous les facteurs de production et innovations utiles. L'AGPM souhaite que le gouvernement soutienne la contribution du maïs à la décarbonation des essences et du gaz naturel, et au développement du bioéthanol national, également source de protéines et de CO₂ biogénique valorisable ou stockable. L'atout des terres arables, c'est leur capacité de captation annuelle massive de CO₂, notamment le maïs, qu'il faut valoriser dans la bioéconomie et pas seulement par une affectation à des infrastructures non productives.

L'eau & l'irrigation

Le premier chantier engagé par le gouvernement a été celui de l'eau en septembre 2022. Les travaux, dans lesquels s'est très fortement impliquée IRRIGANTS de France, ont abouti à un plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau basé sur 53 mesures concernant l'ensemble des usages de l'eau, et présenté par le Président de la République le 30 mars. L'un des objectifs premiers du plan est d'organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs, afin d'atteindre -10 % d'eau prélevée d'ici 2030. Dans son discours, le Président a bien souligné que l'agriculture aura un maintien de ses prélèvements. Cette annonce a été entendue par la profession agricole comme allant dans le sens d'une politique volontariste de gestion durable des ressources en eau, tout en garantissant l'accès à l'eau pour les irrigants. Cependant, la mise en œuvre des annonces reste incertaine. En effet, celle-ci va passer par des plans d'actions déclinés dans chaque grand bassin, ainsi qu'à l'échelle des SAGE et des PTGE. Or la vision politique locale, et les négociations avec l'ensemble des acteurs peut aboutir à une trajectoire de réduction importante, y compris pour l'usage agricole. La pression s'annonce forte et les négociations tendues pour que les prélèvements agricoles soient bien stabilisés à l'échelle nationale. Le plan prévoit également des soutiens financiers supplémentaires à destination des agriculteurs afin de développer des pratiques agricoles économes en eau (30 millions d'euros par an), et la création d'un fonds d'investissement hydraulique pour remobiliser et moderniser les ouvrages existants et développer de

nouveaux projets (30 millions d'euros par an). Si ces aides sont un signal fort, nous devons cependant maintenir notre vigilance quant à une augmentation des redevances des prélèvements dans le cadre des arbitrages pour le projet de loi de finances 2024.

Les produits phytosanitaires

La nouvelle méthode pour la protection des cultures annoncée par la Première Ministre au SIA 2023 a commencé à se matérialiser par le lancement des travaux pour l'anticipation des retraits de substances actives et le développement de techniques alternatives de protection des cultures, qui doivent alimenter bientôt le premier axe de la nouvelle stratégie Ecophyto 2030. Or la liste de 75 substances actives, dont le gouvernement souhaite anticiper le retrait, concentre une grande partie des substances pivot pour la culture du maïs, du maïs semences et du maïs doux. Face à une absence totale de concertation et des décisions sans cohérence, l'AGPM aux côtés des 4 autres AS végétales a dénoncé le 13 septembre à travers un communiqué de presse, une méthode totalement contre-productive pour réussir les transitions, et a réitéré la nécessité d'avoir des réponses concrètes à travers un vrai plan d'action, sécurisé sur la temps long et doté d'investissements à la hauteur des enjeux.

■ INSCRIVEZ-VOUS SANS TARDER AU CONGRÈS DU MAÏS 2023 !

Les inscriptions sont enfin ouvertes pour le grand rendez-vous de la filière maïs organisé cette année à Clermont-Ferrand les 21 & 22 novembre.

Pour vous inscrire et participer aux différents échanges consacrés au thème « Anticiper et gérer l'ensemble des risques au service d'une filière maïs d'avenir », envoyer un e-mail à sophie.bertrand@agpm.com

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS			
Prévisionnel septembre 2023 (1 000 t)		2022 / 23	Prév. 2023 / 24
Ressources	Stock départ	2 315	1 651
	Collecte	8 645	9 331
	Importations	702	550
Utilisations	FAB	2 439	2 450
	Util. humaines et indus.	2 533	2 500
	Exportations	3 819	3 831
	Autres	1 220	1 097
Stock final (ressources - utilisations)		1 651	1 654

